

# Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



## Note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2019

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soient jointes au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation pour la Commune.

Les budgets primitifs de la Commune et de l'Assainissement votés le 9 avril 2019 retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Ils doivent être votés en équilibre et doivent dégager des ressources suffisantes du fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements.

La commune ne peut pas emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer ses dépenses d'investissement.



### ***Budget Principal***

#### **1. Fonctionnement**

Les charges à caractère général comprennent notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, ...), sont estimées à 429 699,00 € soit 33,85% des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel sont évaluées à 339 448,00 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 26,74 % des dépenses de fonctionnement ( $339\,448,00 / 1\,269\,546,00 * 100$ )

<b>Titulaires</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	2 adjoints administratifs TNC	2 adjoints administratifs TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animation TNC	1 adjoint d'animation TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TP (6/7)
Catégorie C	2 adjoints techniques TNC	2 adjoints techniques TNC
Catégorie C	1 adjoint technique 1 <sup>è</sup> cl TNC	1 adjoint technique 1 <sup>è</sup> cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM 1 <sup>è</sup> cl TNC	1 ATSEM 1 <sup>è</sup> cl TNC
<b>Non Titulaires</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Contrats aidés CUI CAE / CEC	5	3

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » est estimé à 82 969,00 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations, aux budgets d'assainissement. Il représente 6,54% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 6 800,00 €. Les intérêts de la dette représentent 0,54% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,... ainsi que l'excédent reporté de 2018 d'un montant de 548 430,00 € (ce dernier intégrant celui du CCAS 2018 suite à sa dissolution).

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Produits des services	52 108,00 €
Impôts et taxes	252 115,00 €
Dotations et participations	275 581,00 €
Autres produits de gestion courante	120 033,00 €
Atténuations de charges	21 174,00 €
Produits financiers	5,00 €
Produits exceptionnels	100,00 €
Résultats reportés	548 430,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 269 546,00€</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	429 699,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	339 448,00 €
Autres charges de gestion courante	82 969,00 €
Charges financières	6 800,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €
Dépenses imprévues	10 000,00 €
Dotations Amortissements et provisions	13 994,00 €
Virement à la section d'investissement	386 136,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 269 546,00€</b>

les taux d'imposition n'ont pas été augmentés pour 2019.

Le budget 2019 s'équilibre à 1 269 546,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

## **2. Investissement**

Au 31 décembre 2018, des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 97 000,00 € sont reportés au budget primitif 2019, à savoir : 7 000,00 € pour les logiciels Mairie et les matériels, mobiliers ou autres, 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie, 30 000,00 € pour la fin des travaux pour la piste forestière, 40 000,00 € pour la fin des travaux de voirie communale 2018 et 15 000,00 € pour les honoraires du projet de travaux de mise en accessibilité et sécurité à l'École Primaire.

En 2019, la commune poursuivra les investissements avec les principaux projets suivants :

- Mise en œuvre des travaux d'accessibilité des bâtiments et équipements municipaux rendus obligatoires par la loi dont l'École primaire,
- Divers matériels : citerne d'eau, panneaux, PMR, logiciels ...
- Briqueterie : volets motorisés, chauffage ...,
- École Numérique Rurale,
- Acquisition d'un véhicule et d'une tondeuse pour les services techniques,
- Réhabilitation de l'ancienne salle municipale de musique en direction des associations,
- Jardin public (jeux, dalles au sol, suppression de l'Éclairage),
- Réfection des vestiaires du terrain municipal.

Un virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) vers la section d'investissement (chapitre 021), à hauteur de 386 136,00 € est réalisé afin de financer ces opérations.

Des recettes d'équipement (subventions), financières (FCTVA, compte 1068, taxe d'aménagement) sont attendues et des opérations d'ordre doivent être réalisées (amortissements).

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 47 502,00 € sont reportés au budget primitif 2019 : il s'agit d'une subvention correspondant à la réalisation des travaux de la piste forestière d'Ischamp.

Un solde d'exécution positif de 10 089,00 € doit être reporté.

<b>Recettes d'investissement</b>	
Subventions d'équipement (dont 47 502,00 € de restes à réaliser)	94 418,00 €
<i>- Subvention Région : Piste forestière : 17 576,00 € (dont 17 576,00 € de restes à réaliser) → soit 17 576,00 €</i> <i>- Subvention DETR : Voirie communale 2018 : 19 530,00 € → soit 19 530,00 €</i> <i>- Subvention Département : Voirie communale 2018 : 27 386,00 € → soit 27 386,00 €-</i> <i>- Subvention FEADER : Piste forestière : 29 926,00 € (dont 29 926,00 € de restes à réaliser) → soit 29 926,00 €</i>	
Opérations réelles : FCTVA, TA	30 600,00 €
Affectation C / 1068	39 410,00 €
Produits de cessions d'immobilisation	2 000,00 €
Amortissements	13 994,00 €
Opérations patrimoniales	17 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	386 136,00 €
Résultat reporté	10 089,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>593 647,00 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Immobilisations incorporelles ( <i>dont 16 000,00 € de restes à réaliser</i> )	35 000,00 €
Logiciels Mairie : 2 000,00 € (dont 1 000,00 € de restes à réaliser), Réhabilitation ancienne salle municipale de musique : Frais d'études et d'insertion : 11 000,00 €, Accessibilité école : 17 000,00 € : frais d'études et d'insertion (dont 15 000,00 € de restes à réaliser), Jardin public : éclairage public : 5 000,00 €	
Immobilisations corporelles ( <i>dont 6 000,00 € de restes à réaliser</i> )	135 342,00 €
Autres matériels Incendie : 5 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), petits matériels pour services techniques : 4 000,00 €, Matériel de bureau et informatique : 4 000,00 €, Mobilier : 10 000,00 €, Autres : 8 000,00 € (dont 3 000,00 € de restes à réaliser), Ecole numérique rurale : 25 000,00 €, Véhicule et tondeuse pour les services techniques : 32 342,00 €, Briqueterie : 10 000,00 €, Église : 17 000,00 €, Jardin public (Jeux et dalles) : 20 000,00 €	
Immobilisations en cours ( <i>dont 75 000,00 € de restes à réaliser</i> )	297 000,00 €
Briqueterie : 10 000,00 € (dont 5 000,00 € de restes à réaliser), Piste forestière : 30 000,00 € (dont 30 000,00 € de restes à réaliser), Voirie 2018 : 40 000,00 € (dont 40 000,00 € de restes à réaliser), Réhabilitation ancienne salle communale de musique : 64 000,00 €, Travaux d'accessibilité à l'école primaire : 143 000,00 €, Vestiaires du stade de football communal : 10 000,00 €	
Dépenses financières C / 1641	12 000,00 €
Dépôts et cautionnement	305,00 €
ONA (dont 0,00 € de restes à réaliser) : Frais études : 5 000,00 €, Participations SIEG : 5 000,00 €, Terrains DEJOUX : 2 000,00 €, Sécurité Incendie : 10 000,00 €, Immeubles de rapport : 13 000,00 €, Autres constructions : 20 000,00 €, Divers matériels ou mobiliers (Panneaux villages, tri flash, ...): 25 000,00 €, Travaux accessibilité : 11 000,00 €, Places PMR et accessibilité gendarmerie : 6 000,00 €	97 000,00 €
Opérations patrimoniales	17 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>593 647,00 €</b>

Le budget 2019 s'équilibre à 593 647,00 € en dépenses et recettes d'investissement et il n'y a pas de recours à l'emprunt.

☆☆☆☆☆☆☆☆

## ***Budget annexe d'Assainissement***

Le total des dépenses de la section d'exploitation est estimé à 49 292,00 € :

- 32 592,00 € (28 500,00 € de dépenses de gestion et 4 092,00 de charges financières)
- 16 700,00 € (amortissements)

Il n'y a aucun personnel rémunéré sur le budget d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 49 292,00 € :

- 37 471,00 € de recettes réelles (dont redevance d'assainissement...)
- 4 525,00 € d'opération d'ordre
- 7 296,00 € de résultat reporté de 2018

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 123 673,00 € : 4 810,00 € (remboursement d'emprunts), 4 525,00 € (amortissements), des travaux sur le réseau d'assainissement du bourg sont à envisager et 109 818,00 € sont prévus à cet effet. Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 8 520,00 € sont reportés au budget primitif 2019 pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place des projets à venir et sont compris dans les 109 818,00 €.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 123 673,00 € : 16 700,00 € (amortissements - opération d'ordre) et 110 973,00 € d'excédent reporté 2018.

Il n'y a pas de restes à réaliser (recettes non encore encaissées) à reporter au budget primitif 2019.

En 2019, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Produits des services, du domaine et ventes directes	15 200,00 €
Dotations et participations (subventions)	22 271,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	4 525,00 €
Résultats reportés	7 296,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>49 292,00€</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Charges à caractère général	25 300,00 €
Charges financières	4 092,00 €
Atténuations de produits	2 200,00 €
Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	16 700,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>49 292,00€</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
Autres immobilisations : amortissements	16 700,00 €
Résultats reportés	110 973,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>127 673,00€</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	
Subventions d'investissement	4 525,00 €
Remboursement d'emprunt	4 810,00 €
Immobilisations en cours (Travaux réseaux et station bourg : <b>13 520,00 €</b> (frais d'études) (dont 8 520,00 € de restes à réaliser), Autres : <b>5 000,00 €</b> , Immobilisations corporelles : <b>99 818,00 €</b> )	118 338,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>127 673,00€</b>

**Emprunts : budgets consolidés 2019**  
**(Principal et Annexe)**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 265 945,62 € (Commune) + 88 673,87 € (assainissement) = 354 619,49 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit  $354\,619,49 / 543 = 653,07$  € par habitant.

**Le Maire – Nathalie SESSA**